

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

 · Nom du produit: **PUR PF B-COMP PTG1**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour l'utilisation dans le secteur "do it yourself", il existe une autre information, voir "Fact Sheet for resellers".

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Vosschemie Benelux bvba

· Mechelsesteenweg 303

· B-2500 Lier

· Tel: +32 (0)3 489 28 28

· Fax: +32 (0)3 488 19 27

 · mailto: info@vosschemie-benelux.com

· Service chargé des renseignements: service Protection de l'environnement

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel. +32 (0)32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08



GHS09

 · Mention d'avertissement **Danger**

(suite page 2)

Nom du produit: PUR PF B-COMP PTG1

(suite de la page 1)

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

4,4'-diphenyl-methane diisocyanate, oligomeric

• **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

• **2.3 Autres dangers**

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 25686-28-6 NLP: 500-040-3 Reg.nr.: 01-2119457013-49	4,4'-diphenyl-methane diisocyanate, oligomeric ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	75 - 100%
CAS: 38640-62-9 EINECS: 254-052-6 Reg.nr.: 01-2119565150-48	hydrocarbure aromatique alkylé ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410	2,5-5%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**

• **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

(suite page 3)

Nom du produit: PUR PF B-COMP PTG1

(suite de la page 2)

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, laver de préférence avec un nettoyant à base de polyéthylèneglycol ou nettoyer avec beaucoup d'eau chaude et du savon. En cas de réactions de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Protéger l'œil intact.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: Poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la formation de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote, de vapeurs d'isocyanate et de traces de cyanure d'hydrogène est possible. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire avec alimentation d'air indépendante. Ne pas laisser d'eaux d'extinction d'incendie contaminées entrer dans le sol, ni dans la nappe phréatique, ni dans les eaux.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Enlever mécaniquement – couvrir le reste avec un matériau humide et absorbant (p. e. sciure, liants chimiques à base de silicate de calcium hydraté, sable). Après 1 heure environ, mettre dans un conteneur de déchets et ne pas le fermer (dégagement de CO₂). Garder humide dans une zone sûre en plein air pour plusieurs jours.

Garder humide en plein air dans une zone sûre pour plusieurs jours.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Nom du produit: PUR PF B-COMP PTG1

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sur les lieux de travail et/ou les parties d'installation où se pourraient former des aérosols et/ou des vapeurs d'isocyanate dans des concentrations élevées (p. e. décompression, désaération de moules, insufflation de têtes mélangeuses avec de l'air comprimé), il est essentiel d'empêcher un dépassement des valeurs limites de l'hygiène du travail par aspiration d'air. Le mouvement de l'air ne doit pas s'orienter vers des personnes. L'efficacité des installations doit être vérifiée à intervalles réguliers. Les valeurs limites d'air mentionnées dans chapitre 8 doivent être surveillées. Respecter les mesures préventives personnelles décrites dans chapitre 8. Éviter en tout cas le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs. Tenir à l'écart de produits alimentaires et de produits de consommation de luxe. Laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux. Utiliser un onguent protégeant la peau. Garder le vêtement de travail à une place séparée. Enlever tout de suite des vêtements souillés et imbibés.

Les valeurs limites d'air mentionnées dans chapitre 8 doivent être surveillées. Sur les lieux de travail où se pourraient former des aérosols d'isocyanate et/ou des vapeurs dans des concentrations élevées, il est essentiel d'empêcher un dépassement de la valeur limite de l'hygiène du travail par aspiration d'air délibérée. Le mouvement de l'air ne doit pas s'orienter vers des personnes.

Les mesures préventives étant nécessaires pour le maniement d'isocyanates doivent être observées. Éviter en tout cas le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Assurer une bonne aération/aspiration sur le lieu de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Tenir le réservoir bien fermé au sec dans un local bien aéré

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec de l'eau.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage: 10
· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Nom du produit: PUR PF B-COMP PTG1

(suite de la page 4)

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Appareil de protection respiratoire complet avec masque à gaz. Les appareils de protection respiratoire peuvent être utilisés avec le filtre du type A contre les vapeurs organiques dans les cas où de la poudre ou de l'aérosol est disponible au moins avec le filtre A/P2.

En cas de hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, maladies de la peau chroniques) nous dissuadons de travailler avec le produit. Des symptômes aux voies respiratoires peuvent se présenter encore quelques heures après la surexposition.

· Protection des mains:

Protection préventive de la peau (programme à 3 points) demandée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374-3:

 Polychloroprène – CR: épaisseur $\geq 0,5$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

 Caoutchouc nitrile – NBR: épaisseur $\geq 0,35$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

 Caoutchouc butyle – IIR: épaisseur $\geq 0,5$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

 Caoutchouc fluoré – FKM: épaisseur $\geq 0,4$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

Recommandation: éliminer des gants contaminés

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Jaune

Odeur: Caractéristique

· Changement d'état

Point de fusion: 41 °C

Point d'ébullition: 300 °C

(suite page 6)

Nom du produit: PUR PF B-COMP PTG1

(suite de la page 5)

- | | |
|--|--|
| · Point d'éclair | 250 °C |
| · Température d'inflammation: | 400 °C |
| · Danger d'explosion: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Pression de vapeur à 25 °C: | 0,0002 hPa |
| · Densité à 20 °C: | 1,23 g/cm ³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | réagit avec l'eau et du CO ₂ la formation, l'éclatement |
| · Viscosité: | |
| Dynamique à 25 °C: | ca. 100 mPas |
| · Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 0,0 % |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique avec des amines et des alcools; avec de l'eau: formation de CO₂, dans des récipients fermés: accumulation de pression, danger d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et étincelles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
eau, alcool, amine base et acide
Éviter le contact avec des agents à fort effet d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
25686-28-6 4,4'-diphenyl-methane diisocyanate. oligomeric

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>9400 mg/kg (lapin) (OECD Prüfrichtlinie 402)
Inhalatoire	LC 50 / 1h	>2,24 mg/l (rat)

38640-62-9 hydrocarbure aromatique alkylé

Oral	LD50	> 4000 mg/kg (rat)
	NOAEL	~170 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 5,6 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(suite page 7)

Nom du produit: PUR PF B-COMP PTG1

(suite de la page 6)

- Peut provoquer une allergie cutanée.*
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

 · **12.1 Toxicité**

 · **Toxicité aquatique:**
25686-28-6 4,4'-diphenyl-methane diisocyanate. oligomeric

LC50 (96 h)	> 1000 mg/l (F)
	>1000 mg/l (Danio Rerio)
EC50 (72 h)	> 100 mg/l (B)
	> 1000 mg/l (D)
EC50 (24h)	>1000 mg/l (Daphnia Magna)
EC50(3h)	>100 mg/l (sludge)

38640-62-9 hydrocarbure aromatique alkylé

LC0(96h)	0,5 mg/l (fish)
EC0 (48h)	0,16 mg/l (D)
LL50 (48h)	1,7 mg/L (D)
EC0 (72h)	0,15 mg/l (A)
NOEC (21d)	0,013 µg/l (D)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Pas d'évacuation d'eaux usées.

(suite page 8)

Nom du produit: PUR PF B-COMP PTG1

(suite de la page 7)

 · **Catalogue européen des déchets**

08 05 01* déchets d'isocyanates

 · **Emballages non nettoyés:**

 · **Recommandation:**

Les récipients vides ne doivent pas être éliminés avant que les restes collants aux parois des récipients aient été enlevés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

 · **14.1 Numéro ONU**

 · **ADR, ADN**

néant

 · **IMDG, IATA**

UN3082

 · **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

 · **ADR, ADN**

néant

 · **IMDG**

 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,
 LIQUID, N.O.S. (alkylated aromatic hydrocarbon),
 MARINE POLLUTANT

 · **IATA**

 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,
 LIQUID, N.O.S.

 · **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

 · **ADR, ADN**

 · **Classe**

néant

 · **IMDG, IATA**

 · **Class**

9 Matières et objets dangereux divers.

 · **Label**

9

 · **14.4 Groupe d'emballage**

 · **ADR**

néant

 · **IMDG, IATA**

III

 · **14.5 Dangers pour l'environnement:**

 Le produit contient matières dangereuses pour
 l'environnement : hydrocarbure aromatique alkylé

 · **Marine Pollutant:**

Oui

 · **Marquage spécial (IATA):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

 · **14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Non applicable.

 · **No EMS:**

F-A,S-F

 · **Catégorie d'arrimage**

A

 · **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II
de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

 · **Indications complémentaires de transport:**

 · **IMDG**

 · **Quantités limitées (LQ)**

5L

(suite page 9)

Date d'impression : 09.11.2016

Numéro de version 24

Révision: 09.11.2016

Nom du produit: PUR PF B-COMP PTG1

(suite de la page 8)

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
4,4'-diphenyl-methane diisocyanate, oligomeric
- Mentions de danger
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 10)

Nom du produit: PUR PF B-COMP PTG1

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de la Protection de l'Environnement **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**